



***FORCE OUVRIERE
LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT***

 DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02
 01.55.80.66.43  01 55 80 66 49
@: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>
✉: fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu de la délégation FO au comité technique du 09/02/2016 au sujet des SLR et de la division Paye

Le 09/02/2016 un comité technique a été convoqué sur la « Réorganisation de la division Paye ». Cette réorganisation prévoit la mise en place de 2 SLR au lieu de 3, l'éclatement du service COPEC en un service « Comptabilité oppositions » et un service « Etudes contrôles ». Cette réorganisation prévoit également que l'AFIPA responsable aura un adjoint Idiv. Cette réorganisation prendrait effet selon le calendrier des travaux, avec une installation définitive des agents prévue dans la 2ème quinzaine de mai.

La délégation FO a réuni les agents en HMI afin de lister les problèmes de cette réorganisation. Lors du CT, la délégation accompagnée de 2 experts des SLR est intervenue sur le droit des agents, selon les termes de la pétition signée largement et remise à la direction en main propre.

La délégation a demandé que chaque agent puisse avoir le choix de suivre ou non sa mission à l'occasion de cette réorganisation.

La direction a répondu qu'elle a le pouvoir d'affecter les agents et qu'en la circonstance ils n'ont pas le choix.

La délégation a demandé que les agents puissent choisir entre SLR A ou SLR B, entre « Comptabilité oppositions » et « Etudes contrôles ».

La direction a répondu que les agents n'ont pas ce choix car cette réorganisation n'a pas d'impact sur leur métier et que les agents gardent pour l'instant leur portefeuille.

Pour FO, cette réorganisation fait bel et bien disparaître les 3 services SLR1, SLR2 et SLR3 pour les remplacer par 2 autres services SLR A et SLR B.

FO a donc constaté que les agents de la division Paye n'ont eu droit à aucun volet RH, alors que tous les agents des services anciennement ou récemment fusionnés ont bénéficié de ces droits.

La délégation est également intervenue pour demander une autre répartition des ministères dans les SLR A et SLR B. La direction a pris note sans apporter de réponse.

D'une manière générale, la direction a exposé que cette réorganisation s'effectue à moyens constants, alors que les charges augmentent. L'objectif est la mutualisation, c'est à dire que chaque section sera inévitablement amenée à travailler plus pour pouvoir absorber l'augmentation des charges et le manque d'effectifs

Jusqu'à présent, à chaque fois qu'il y a eu réorganisation de service, les agents ont été consultés pour savoir ce qu'ils désiraient.

La direction a bien reconnu dans son discours qu'il y avait assez de changements : changement de lieux, de collègues, et de chefs de services. Tout cela n'est donc pas anodin !

FO considère que les agents n'ont pas à faire les frais des restructurations imposées par la direction, dont l'objectif est la gestion de structures fragilisées par les vacances d'emplois et les suppressions d'emplois.

Cette fin de non-recevoir est inadmissible.

FO considère qu'il n'y a qu'une solution, c'est d'établir un rapport de force qui permettra aux agents d'être entendus sur leurs droits légitimes et leurs revendications.